

29 AVR. 1980

413/12.08.02

cl

Restaurer pour suite / R 1-5-82

Orchestre HSA
C/o NSHIMIYIMANA Innocent
B.P. 409 KIGALI

Autorisation d'animer une soirée
dansante à l'Auberge de Kigali.

Messieurs,

Donnant suite à votre lettre du 17 Avril
1980 dont l'objet est ci-dessus élargé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que je marque accord à l'autorisation demandée.

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de la Jeunesse
et des Sports



C.P.I. à:

- Monsieur le Préfet de la Préfecture
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Auberge de
KIGALI
- Monsieur le Commandant de La Gendarmerie
Groupement KIGALI
KACYIRU



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

B.P. 1044 KIGALI

Orchestre BISA
c/o NSHIMIYIMANA Innocent
B-P. 409
KIGALI

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Autorisation d'animer une soirée
dansante à l'Auberge de Kigali.

Transmis
Pour approbation

24/4/80

Messieurs,

Donnant suite à votre lettre du 17 avril 1980 dont l'objet est ci-dessus énoncé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je marque accord à l'autorisation demandée.

Col A. NSEKALIJE

Ministre de la Jeunesse et des Sports

CDI à : - Préfet KGL

- Directeur de l'Auberge de Kigali

- Commandant de la Gendarmerie

Groupeement KIGALI

KAGYIAU

Orchestre "BISA"
C/O Nshimiyimana Innocent
B.P.409
K I G A L I .-
=====

Kigali, le 17/4/80

RUTAHISIRE
21/4/80

A traiter par	<i>Sports</i>
Date entrée	<i>17/4/80</i>
N° Classement	<i>5343/12 OBPA</i>

O.K.
28/04/80

Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et des Sports
à K I G A L I .-

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance, l'autorisation d'animer une soirée dansante à l'Auberge de Kigali, le 30 Avril 1980 à partir de 21 Heures.

Dans l'espoir d'une bonne suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, notre gratitude anticipée.

Pour BISA.

Shyaka Eugène

[Signature]

